

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)

Séance du 3 mars 2016

L'an deux mil seize, le trois mars à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de Jean François DELMOTTE qui a donné procuration à Roger GUILLOU et Micheline LECLERCQ à Dominique SUSZWALAK

Cathy LAURANS a été élue secrétaire de séance

Avant d'entamer l'ordre du jour le Maire a souhaité la bienvenue à Jean Paul KERMARREC qui a succédé à Jackie LE HER, démissionnaire.

Le procès verbal de la réunion du 10 décembre 2015 a été approuvé à l'unanimité.

1-1 Convention avec la SNSM pour la surveillance des plages :

A l'unanimité le Conseil a autorisé le maire à renouveler la convention avec la SNSM pour la mise à disposition de surveillants sur la plage des Amiets en juillet et Août. 3 surveillants seront affectés du 9 juillet au 23 août et 2 seulement début juillet et fin août.

1-2 Installation d'une borne de recharges pour véhicules électriques :

Le SDEF (syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère) est chargé du déploiement des infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques. Une borne pour le rechargement de 2 véhicules est programmée à CLEDER. Pour tenir compte de la proximité du transfo EDF, un emplacement derrière la mairie, à proximité de l'entrée du cimetière sera aménagé et réservé uniquement pour la recharge des véhicules électriques.

Lors d'obsèques où ce parking est réservé à la famille, des dispositions seront prises pour permettre l'accès à la borne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a autorisé le SDEF à implanter une borne à CLEDER sur un emplacement communal exclusivement dédié, tous les frais d'installation et de maintenance étant à la charge du SDEF.
- a autorisé le maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour une durée de 15 ans avec une exonération de la redevance.
-

1-3 Vidéo surveillance des bâtiments communaux

Des dégradations et des actes de vandalisme se produisent régulièrement aux abords des bâtiments communaux : Salle Kan Ar Mor, Salles Omnisports et Channel, Mairie et Maison des Associations, Stade Vélodrome et espace 2000.

Un diagnostic qui a recensé les zones sensibles a été établi par les services de la gendarmerie du Finistère en 2013.

Le Maire propose la mise en place d'un système de vidéo surveillance dans un premier temps : Salle Kan Ar Mor, Salles Omnisports et espace Mairie- Maison des Associations

Cette mise en place nécessite une étude avec un plan de financement prévisionnel qui devra être transmise à la Préfecture pour validation et obtention de subventions éventuelles.

Le groupe minoritaire s'est interrogé sur les conditions de visionnage des images, sur les coûts de l'investissement et de la maintenance du matériel ainsi que le risque de voir les problèmes se déplacer sur d'autres sites de la commune non surveillés.

La mise en place d'un système de vidéo-protection est très réglementée, avec uniquement des personnes habilitées à consulter les images ou sur demande des services de gendarmerie. Les coûts seront en fonction du matériel installé avec possibilité d'obtenir des subventions notamment de l'Etat. Un système de vidéo-protection aura un rôle dissuasif, pourra constituer un moyen de prévention et dans certains cas, pourra permettre l'identification des auteurs d'actes répréhensibles facilitant le travail des services de la gendarmerie.

Après en avoir délibéré par 23 voix pour et 4 contre

Le Conseil Municipal :

- a autorisé le maire à lancer une consultation pour la mise en place d'un système de vidéo-protection autour de 3 sites sur la commune de CLEDER : les salles omnisports, la salle Kan ar Mor et l'espace Mairie/Maison des associations
- a autorisé le maire à solliciter les autorisations auprès des services du Ministère de l'Intérieur et des subventions auprès de l'Etat, du Ministère de l'Intérieur, du Département et de la Région pour le financement de cette opération

2-1 Participation aux frais de fonctionnement :

L'école « La Charité » de St Pol de Léon a sollicité une participation aux frais de scolarité pour 2 enfants domiciliés à CLEDER. Ces deux enfants sont scolarisés en CLIS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement de la participation demandée qui est de 1350 €.

2-2 Tarifs de la bibliothèque :

Le Conseil municipal a validé les tarifs de la bibliothèque pour l'année 2016 :

- Abonnement annuel Clédérois (Livres, CD ou DVD): 28 €
- Abonnement annuel extérieurs (Livres, CD ou DVD): 32 €
- Abonnement annuel Livres adulte clédérois : 14 €
- Abonnement annuel Livres adulte extérieur : 18 €
- Abonnement annuel Livres enfants clédérois : gratuit
- Abonnement annuel Livres enfants extérieurs : 5€

Pour les vacanciers un tarif est fixé à la semaine

- Forfait pour une personne : 5€
- Forfait pour une famille : 10 €

3-1 Fonds de concours de la CCBK

Le Conseil municipal a validé le montant des fonds de concours attribués par la CCBK aux communes de son territoire pour 2016. La Commune de CLEDER se voit reconduire le montant de 2015 soit 115 199,84 €.

Le Conseil Municipal a validé la répartition des fonds de concours pour 2016 et le maire a fait part de son inquiétude quant à la pérennisation de ces fonds de concours avec la fusion des communautés de communes de la Baie du Kernic et du Pays Léonard.

4-1 Acquisition immeuble Rue de la Gare

La commune a en projet la réalisation d'un nouvel Accueil Collectif pour Mineurs (ex ALSH) et une opportunité se présente avec l'arrêt de l'activité de Mr MANCHON au dépôt vente.

La propriété appartient au Syndicat des exploitants agricoles de CLEDER, d'une superficie de 2427 m² avec 1 logement et une salle de réunion, la partie dépôt vente et un local réserve. Le syndicat souhaite garder la partie logement et salle de réunion et est disposé à céder le reste à la commune.

Une estimation de la propriété a été effectuée par le service des domaines.

Un accord a été trouvé sur la base suivante :

- Le Syndicat garde la totalité du bâtiment où se trouve le logement et la salle de réunion ;
- Le Syndicat procède à la démolition du reste du dépôt vente et des dépendances, les toitures sont en ardoise ou en tôle et ne contiennent pas d'amiante.
- La commune achète le terrain (environ 2080 m²) sur la base de 50€ le m².

Cet ensemble est très intéressant pour la commune car il jouxte les salles omnisports, le terrain multisports, ainsi que l'école publique. Cela permettra de regrouper le pôle enfance jeunesse sur un même site.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour cette acquisition.

4-2 Projet d'aménagement du centre bourg :

Sophie LE DUFF, adjointe à l'urbanisme a présenté la proposition de recruter un cabinet d'architecte pour réaliser un plan guide d'aménagement du centre bourg. Ce plan devra notamment prendre en compte la mise en accessibilité des commerces et bâtiments publics, la circulation dans le centre, l'aménagement de la zone des salles de sports et des futures zones de construction.

Le groupe minoritaire a émis le souhait de consulter la population avant l'élaboration de toute esquisse. Le maire a répondu que les projets seront examinés en commission et que la population sera consultée régulièrement au fur et à mesure de l'élaboration des scénarii

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour lancer le recrutement d'un cabinet d'architecte .

5-1 Lotissement des Amiets :

La 1^{ère} tranche des travaux de voirie va figurer au budget 2016, Le Conseil Municipal a autorisé le maire à solliciter des subventions. Seront sollicités : l'Etat notamment au titre du Fonds de soutien à l'investissement local, le Ministère de l'Intérieur et le Conseil Départemental au titre du contrat de territoire - programme estimé à 120 000 € HT.

Débat d'orientation budgétaire :

Conformément à l'article L2312-1 du code Général des Collectivités Territoriales, Roger GUILLOU, conseiller délégué au budget, a présenté les éléments qui serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2016. Il a évoqué le contexte international, le contexte national avec la loi de finance 2016 et la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques (moins 58000 € pour CLEDER qui pourraient cependant être en partie compensés par la Dotation de Solidarité Rurale). Au niveau de l'intercommunalité, il a évoqué le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) dont la pérennisation n'est pas assurée avec la fusion de la CCBK et de la CCPL.

Au niveau de la Commune, l'endettement par habitant continue à baisser (en 2014 la dette était de 631€/habitant contre 794€/habitant pour les communes de même importance), le ratio de désendettement est de 3 années en 2015 alors qu'en 2006 il était de 23 années.

Le budget de fonctionnement va se situer autour de 3 200 000€ sans augmentation des taux d'imposition et avec une maîtrise des charges de fonctionnement et le maintien des subventions aux associations au niveau de 2015.

En section d'investissement les principaux chapitres vont concerner le remboursement des emprunts : 332 300€, les bâtiments communaux 190 000 €, du matériel pour les services techniques 102 400 €, du mobilier urbain 71 900 € les acquisitions de terrains 180 000€ et la voirie avec les réseaux pour 475 000 €. Le financement sera assuré par 94 000 € de subvention, 101 000 € de remboursement de TVA, 533 000^e d'autofinancement et 458 000€ d'emprunt.

6-1 Motion en faveur de l'agriculture bretonne

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de voter la motion proposée par l'Association des Maires du Finistère en faveur des agriculteurs bretons notamment les éleveurs qui connaissent une grave crise.

Participation :

Le conseil a décidé d'accorder une participation de 75 € à un jeune de la commune qui va participer aux championnats d'Europe de Planche à voile

Ecole publique :

Suite à une question du groupe minoritaire, le maire a confirmé avoir reçu de l'Inspection d'Académie, la confirmation de la fermeture d'une classe à l'école Per Jakès Hélias à la rentrée 2016/2017. Il déplore cette fermeture mais les effectifs ne permettaient pas le maintien de cette classe.